

**Document de proposition  
Déposé à :**

**LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA  
FORÊT QUÉBÉCOISE**

**par Roger Caron**

**Juin 2004**

## La foresterie

**La forêt est un monde vivant et à ce titre sa diversité rend les affirmations absolues toujours erronées.**

La recherche fondamentale en foresterie et les déclarations des concepts de base ne sont vraies que dans l'identification de leur portée respective.

Une affirmation générale trouvera toujours sa réponse mais aussi son contraire si les prémisses ne sont pas déclarées efficacement.

**L'application des lois forestières tolère mal les déclarations de concepts et les principes nuancés.**

Les orientations données dans les lois et règlements ne cessent de se complexifier pour permettre les ajustements aux réalités forestières multiples.

Le rôle des fonctionnaires exige une compréhension des enjeux qui n'est pas à la portée de tous. Leur rôle devient donc bureaucratique.

Le public considère que ce qui ne peut pas s'expliquer simplement est en réalité une façon de détourner l'attention d'un problème.

## Le calcul de possibilité

**Le calcul en volume est une approche vertueuse mais qui sera toujours imprécise.**

À l'exemple de la prévision météorologique il est possible d'avoir de SYLVA une image d'ensemble avec une certaine probabilité de réussite dans un laps de temps donné. La marge d'erreur est plus grande si l'on cherche une réponse à long terme.

Le calcul de possibilité forestière est basé sur une évaluation de croissance basé sur des inventaires forestiers par strates qui sont basés sur une photo interprétation du couvert forestier ramenés sur une base cartographique. Chaque source d'information a une imprécision avant même d'ajouter les hypothèses de simulation qui prend en compte les autres aspects tel l'impact géographique et humain. (affectation)

Le temps nécessaire à documenter un calcul de possibilité et le plan général qui en découle nuit à sa fiabilité.

Le risque est grand, à l'image d'un budget mal administré tout écart négatif dans les estimés amène une correction plus importante que l'écart lui-même.. (Impact exponentiel au temps pris avant la correction)

## **Modéliser le territoire en fonction des indications du calcul de possibilité ?**

La possibilité forestière vise à normaliser le rendement de la forêt en la structurant de manière à fournir un volume de bois constant. À chaque calcul de possibilité (1989, 1994, 1999, 2005) de nouvelles notions sont introduites qui influencent les interventions en forêt. Ces réajustements continuels visent à améliorer la situation mais porte le risque d'une vision à court terme, tout en influençant de manière permanente le territoire.

Par exemple la coupe mosaïque est un mode de dispersion de la récolte qui vas à l'encontre de la saine gestion économique. L'on peut se questionner sérieusement sur la capacité de trouver des bancs de gravier en quantité et qualité suffisante pour entretenir un réseau routier de plus en plus étendu (pendant 150 ans ou plus). Tout en considérant qu'il faudra transporter le même volume de bois sur de plus grandes distances augmentant les coûts (mètres cube de récolte par kilomètres transportés) Advenant un constat d'échec le résultat est irréversible ! Le territoire étant définitivement morcelé.

Autre exemple lors de l'évaluation des CAAF en 1998 le gouvernement indiquait qu'il était difficile d'évaluer le rendement du territoire car il y avait eu trop de refonte des limites d'approvisionnement entre deux périodes pour comparer efficacement. La solution a été de tout redéfinir à nouveau sur la base des UAF qui seront en vigueur en 2006, ce qui rendra caduque toute nouvelle comparaison avant 2016.

À modifier continuellement le calcul du rendement soutenu il est peu probable que nous aurons un historique stable pour vérifier les hypothèses passées et la capacité de les corriger.

## **La gestion forestière**

### **Le besoin d'information sera toujours disproportionné**

La justification d'un plan annuel est basée sur des compilations mathématiques des intrants ayant servi au calcul de possibilité. La réalité géographique et forestière vient altérer la faisabilité d'un plan annuel conforme aux attentes.

L'acceptabilité d'une intervention n'est pas basée sur l'impact réel qu'elle a ou peut avoir sur les objectifs poursuivis. Par exemple la précision des inventaires est devenue un enjeu pour l'acceptation d'un permis d'intervention. Ce qui est inquiétant car l'inventaire forestier peut devenir un vrai gouffre financier pour qui souhaite la précision.

Il n'existe aucun recours en cas de conflit d'interprétation sur l'application bureaucratique des normes.

Plus l'exercice devient complexe et plus grand sont les sources d'insatisfactions et de conflits de part et d'autres des différents intervenants.

## **La complexité des notions forestières nuit à toutes les étapes de son application.**

Tous les aspects de la foresterie qui sont imputés aux industriels sont contrôlés lors de l'émission du permis d'intervention ce qui rend la démarche longue et complexe en plus de prendre en otage l'approvisionnement d'usine.

## **Les modifications souhaitables**

### **La foresterie**

*Il faut intervenir auprès du public pour contrer la désinformation*

La démarche pourrait prendre la forme d'une émission hebdomadaire à la télévision pour le grand public.

### **La possibilité forestière**

*Il faut stabiliser la normalisation de la forêt sur des bases fiables et des objectifs mieux mesurables qui demeureront au fil du temps.*

La gestion en superficie est une base fiable qui demeure au fil du temps et qui se mesure simplement. Un territoire peut fournir annuellement une superficie fixe ce qui rend sa fiabilité acceptable et facile à comprendre auprès du public.

Le rendement en volume ne peut évidemment pas être exclu totalement mais son évaluation ramenée à des mesures concrètes. Les normes de récolte dans les UTR sont un exemple de mesure simple basé sur la surface qui répond à un objectif de contrôle de croissance à long terme.

La gestion s'en trouvera simplifiée et les résultats ne prêtent pas à des interprétations multiples.

### **La gestion forestière**

*Il faut simplifier et redéfinir les rôles et responsabilités de chaque intervenant en regard de leurs besoins incluant une forme d'imputabilité.*

Le besoin de simplifier ne va pas à l'encontre des besoins de recherche fondamentale mais il faut cibler à qui incombe une telle démarche et assurer un contrôle en fonction des objectifs à atteindre. La démarche qui avait été entreprise par le ministère il y a quelques années lors de la création de "Forêt Québec" était porteuse d'espoir en terme de partenariat ministère-industrie. Malheureusement la démarche a été abandonnée lors de la sortie du film "L'erreur boréale" pour des raisons politiques.

C'est un rendez vous manqué de l'histoire qu'il faut reprendre.

Roger Caron  
Amos, J9T 2P6 Qc.